



Le 1^{er} février 2023

Note aux Responsables des organismes adhérents

INDEXATION DES REDEVANCES AU 1^{er} JANVIER 2023

Pour les logements-foyers, l'indexation des redevances pratiquées et des maxima conventionnels se fait au 1^{er} janvier sur la base de l'[IRL du second trimestre](#)¹ de l'année précédente².

L'indice du deuxième trimestre 2022, applicable pour l'année 2023, augmente de 3,6 %.

Par conséquent, au 1^{er} janvier 2023 : **les maxima (ou plafonds) applicables aux loyers et charges, ainsi que l'équivalent « loyers + charges » pratiqué augmentent de 3,6 %.**

N.B. : Le gestionnaire peut être autorisé par l'autorité administrative à augmenter la redevance pratiquée au-delà de l'indice IRL, dans la limite de la redevance maximale, dans deux cas :

- soit dans le cadre d'un plan de redressement approuvé par la CGLLS,
- soit pour une partie du patrimoine ayant fait l'objet d'une réhabilitation.

Cette hausse est plafonnée par année à 5 % au-delà de l'IRL.

Les valeurs actualisées des maxima inscrits dans les conventions APL (foyer de travailleurs migrants, résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs) sont disponibles [ici](#).

¹ [Loi n°2014-366 du 24 mars 2014](#) : article 112-1. Auparavant, les tarifs pratiqués étaient indexés à l'IRL 3^e trimestre, tandis que les maxima étaient indexés à l'IRL 2^e trimestre.

² Cf. CCH [R353-157](#) / [L. 353-9-3](#)

VALEUR DES REDEVANCES DES CONVENTIONS PASSES ENTRE LE 1^{er} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE 2023

Pour les logements-foyers et les résidences sociales conventionnées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, les valeurs maximales des redevances à ne pas dépasser ont également été actualisées sur la base de l'IRL du second trimestre de l'année 2022, soit 3,6 %.

TYPE de logement	FINANCEMENT	ZONE I	ZONE I BIS	ZONE II	ZONE III
Type 1	PLA d'Intégration	407,58	427,69	369,58	342,38
	PLUS	430,25	451,49	390,20	361,27
	PLS	/	/	/	/
Type 1'	PLA d'Intégration	537,03	564,50	492,02	455,36
	PLUS	567,04	596,00	519,46	480,67
	PLS	708,78	745,00	649,39	600,93
Type 1 bis	PLA d'Intégration	590,87	620,24	541,56	500,18
	PLUS	623,66	654,74	571,56	528,25
	PLS	779,52	818,53	714,56	660,33
Type 2	PLA d'Intégration	615,29	644,88	560,40	516,88
	PLUS	664,16	695,88	605,00	558,49
	PLS	830,32	869,96	756,34	698,05
Type 3	PLA d'Intégration	632,87	663,55	576,06	533,62
	PLUS	711,75	746,51	647,88	600,49
	PLS	889,71	933,22	809,97	750,56
Type 4	PLA d'Intégration	705,78	740,50	642,51	597,09
	PLUS	793,90	832,69	723,12	671,46
	PLS	992,41	1040,84	903,86	839,34
Type 5	PLA d'Intégration	778,88	817,45	709,19	659,64
	PLUS	876,20	919,92	797,50	742,67
	PLS	1095,32	1149,98	996,89	928,30
Type 6	PLA d'Intégration	852,20	894,65	775,67	722,70
	PLUS	958,52	1006,55	872,34	812,94
	PLS	1198,23	1258,25	1090,36	1016,19